

<http://www.snetap-fsu.fr/Communique-du-Conseil-Syndical,4446.html>



Communiqué du Conseil Syndical National des 11 et 12 janvier 2017

- Les Dossiers - Outils militants - Conseil Syndical National -

Date de mise en ligne : vendredi 13 janvier 2017

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

2017, une année particulière

Cette année 2017 s'ouvre dans un contexte particulier. Dans la perspective de la prochaine élection présidentielle, c'est le moment de faire le bilan du gouvernement sortant. Force est de constater que sur le plan économique et social, les principaux actes de ce gouvernement ont été à l'opposé des orientations que les Français avaient défendu en 2012 à travers leur vote. Ainsi, le pacte de responsabilité, qui a fait cadeau de dizaines de milliards d'euros aux entreprises et à leurs actionnaires sans contrepartie en termes d'emplois est en opposition au discours du Bourget où le futur Président de la République déclarait « mon ennemi, c'est la finance ». De même, la loi travail, adoptée sans vote suite à l'utilisation de l'article 49-3 et qui détricote le code du travail et que le SNETAP a combattue, ne correspond pas à ce que les salariés attendaient de ce gouvernement.

La politique salariale menée par le gouvernement, tant au niveau de l'évolution du [SMIC](#) que sur le point d'indice des fonctionnaires a fortement dégradé le pouvoir d'achat et les conditions de vie des salariés. Les précédentes réformes des régimes de retraites, notamment leur désindexation sur les salaires a contribué également à accentuer fortement la paupérisation de nombreux retraités.

Dans la même période, les mesures de rétorsion et de répression du mouvement social se sont multipliées. Le [SNETAP-FSU](#) condamne les poursuites engagées à l'encontre de citoyens qui se sont engagés dans le soutien de migrants en grande détresse et les sanctions injustes infligées aux syndicalistes de Goodyear à Amiens et à des manifestants contre la loi travail.

L'état d'urgence devenu quasiment permanent a installé dans le pays un climat délétère, qui alimente les idéologies de l'extrême droite.

Quant aux projets de certains candidats concernant la fonction publique avec la diminution drastique du nombre de fonctionnaires, l'augmentation de leur temps de travail et la remise en cause de leur régime de retraite nécessitera l'intervention syndicale dans la campagne électorale. Le SNETAP-FSU interrogera les différents candidats (hormis celui ou celle de l'extrême droite) sur la base de ses mandats.

Dans la Fonction Publique, les premières mesures du protocole « Parcours professionnels, carrières, rémunérations » (PPCR) se mettent en place, avec notamment les nouvelles grilles indiciaires pour les enseignants. Par contre la négociation sur les conditions d'accès à la classe exceptionnelle n'est pas encore ouverte. Le SNETAP-FSU y défendra la possibilité d'accès pour tous les enseignants et pas réservé à une catégorie restreinte et ciblée comme à l'éducation nationale.

Dans l'enseignement agricole, l'insuffisance des moyens, malgré les créations d'emploi continue de peser sur les capacités d'accueil et à conduire à des non remplacements de personnels partant en retraite. Le [CSN](#) dénonce cette politique qui est le résultat du dogme de la réduction des dépenses publiques imposée par les directives européennes. Ainsi, le CSN apporte son soutien au combat des personnels de Montreuil Bellay qui ont massivement fait grève. Il demande à la [DGER](#) de satisfaire leur revendication en rétablissant le poste qu'elle s'appropriait à supprimer.

Cette insuffisance de moyens contribue également à peser sur les conditions de travail des personnels qui continuent de se dégrader et à conduire à de nombreux dysfonctionnements à la rentrée dernière, dénoncés par le SNETAP-FSU et pour lesquels il continue d'exiger des réponses de la DGER. Le plafond d'emploi imposé à l'enseignement agricole public oblige en permanence la DGER à arbitrer entre les différentes revendications légitimes des personnels, conduisant à les rejeter ou à les réduire à des mesures insignifiantes. Ainsi, le chantier sur les obligations de service des enseignants a été guidé par le souci de la DGER de se faire à coût constant en termes d'emplois. C'est ce qui l'a conduit à proposer une modification statutaire qui pour améliorer la situation de certains, alourdit les obligations de service de plusieurs centaines de collègues, ce qui, pour le

SNETAP-FSU est inacceptable. Par contre les revendications que le SNETAP-FSU porte depuis de très nombreuses années pour conforter la situation des enseignants documentalistes, d'[ESC](#) ou TIM a été reprise dans le projet de décret. Conformément au mandat du dernier congrès, le SNETAP-FSU consulte ses adhérents sur ce projet de texte. Le CSN les invite à y participer massivement.

C'est aussi le manque de moyens qui a conduit la DGER à ne pas réinterroger la pertinence du Bac Pro en 3 ans imposé par le gouvernement précédent. Pour faire un bilan de sa mise en place, le SNETAP-FSU a conduit une un travail de réflexion intitulé « l'année bac pro » tout au long de l'année 2016. Ses conclusions seront rendues lors d'un colloque, en présence de la directrice de cabinet, le 26 janvier prochain. Le CSN du SNETAP-FSU invite les enseignants de l'enseignement agricole à y participer nombreux.

Dans le cadre de ses mandats contre les lois anti-laïques (loi Debré, loi Rocard pour l'EA) le CSN décide que le SNETAP-FSU est signataire de l' « appel des laïques pour le respect de la laïcité » et appelle les personnels de l'[EAP](#) à en faire de même.

Enfin, 2017 c'est aussi l'année du Congrès du SNETAP-FSU, qui se déroulera du 17 au 21 mai à Laval. Temps fort de la vie syndicale et moment indispensable pour construire les mandats du SNETAP-FSU pour les 3 ans à venir, il sera également le moment du renouvellement de ses instances, dans lesquelles le CSN souhaite progresser en matière de parité Femmes/Hommes. Pour la richesse de ses débats le CSN formule le souhait d'une participation massive.

Paris, le 12 janvier 2017